

Points forts

04

De la Polynésie française

BILAN
PRIX
2017



LES PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES CONTINUENT DE PROGRESSER EN 2017



INSTITUT
DE LA
STATISTIQUE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

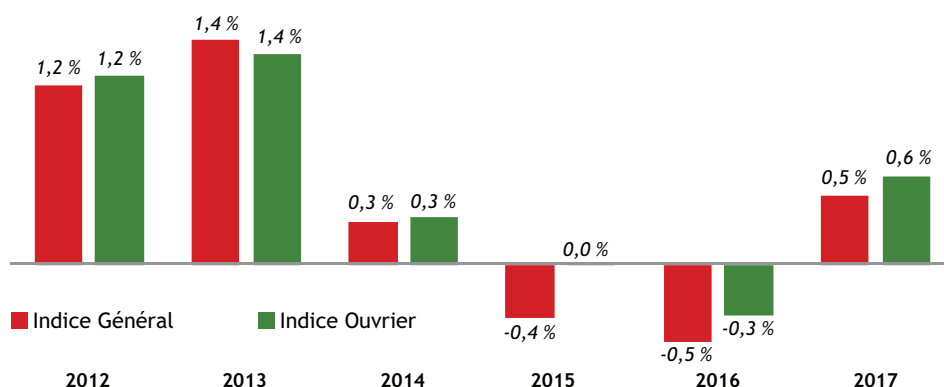
En 2017, en moyenne annuelle, les prix augmentent de 0,5 % en Polynésie française. Les prix des Produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+ 1,8 %) contribuent principalement à cette hausse. L'inflation sous-jacente progresse de 0,6 % en 2017. Les prix dans le domaine de la communication diminuent et contribuent à réduire la hausse de l'indice général. Le contexte international est globalement marqué par une reprise de l'inflation dans les pays développés et un renforcement de l'Euro, donc du Franc pacifique, par rapport aux devises des pays avec lesquels la Polynésie française échange.

1 • L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION PROGRESSE DE 0,5 % EN 2017

En 2017, les prix progressent en moyenne annuelle de 0,5 %, après deux années de baisses consécutives. Cette situation résulte principalement de la hausse des prix des Produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+ 1,8 %). Entre 2016 et 2017, les prix des Boissons alcoolisées et tabacs ont également progressé sensiblement (+ 5,0 %), essentiellement en raison d'une modification de la fiscalité sur les tabacs.

Sensible à l'évolution des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées, l'indice ouvrier augmente lui aussi en moyenne annuelle (+ 0,6 %).

Graph.1 - INFLATION ANNUELLE MOYENNE DE 2012 À 2017



Source : ISPF

L'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat

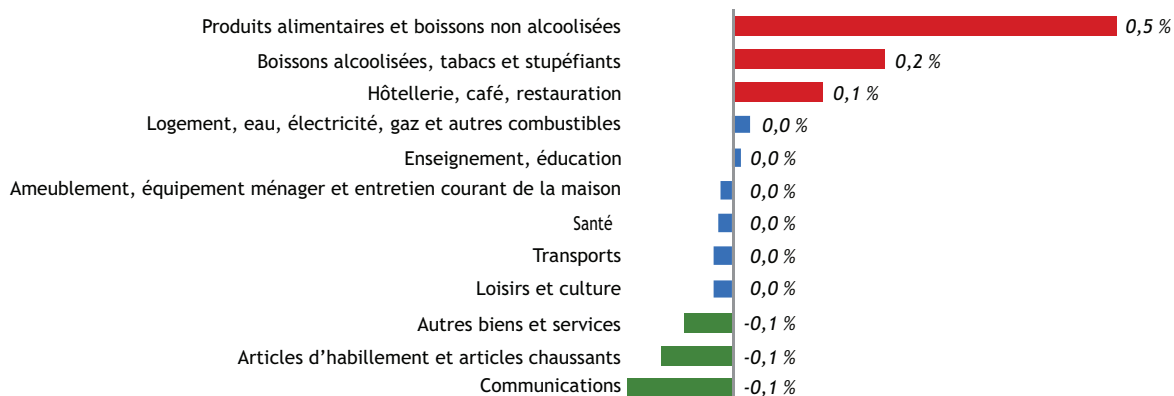
Le pouvoir d'achat désigne la quantité de biens ou services que permet de payer une certaine somme d'argent. Si les prix des biens et services augmentent alors que la somme d'argent dont on dispose n'évolue pas, la quantité de biens et services qu'il est possible de payer diminue. Inversement, si les prix des biens et services baissent à budget constant, alors la quantité de biens et services qu'il est possible de payer s'accroît. Cette capacité à acheter une certaine quantité de biens et services se définit comme le pouvoir d'achat.

L'inflation, lorsqu'elle est positive, traduit une augmentation généralisée des prix des biens et services. Elle a pour corollaire qu'à budget constant, le pouvoir d'achat diminue. Inversement, lorsque l'inflation est négative, elle implique qu'à budget constant, le pouvoir d'achat augmente.

La notion de « Toutes choses égales par ailleurs » traduit le fait que ces relations ne sont vraies qu'en l'absence d'autres perturbations. Ainsi, si les prix augmentent mais que le budget augmente encore plus, il y a augmentation de pouvoir d'achat malgré la hausse des prix.

1.1 Les prix sont tirés à la hausse par l'alimentation et à la baisse par les communications

Graph.2 - CONTRIBUTIONS DES DOUZE DIVISIONS DE LA COICOP À L'INFLATION ANNUELLE MOYENNE



Source : ISPF

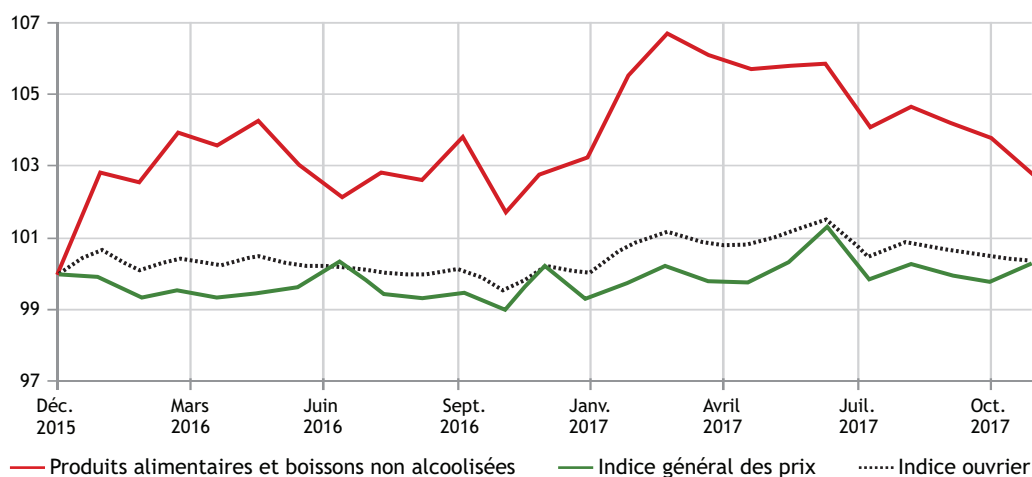
En 2017, les Produits alimentaires et boissons non alcoolisées, continuent d'être les principaux contributeurs à l'inflation (+ 0,5 point d'indice). Leur augmentation se diffuse dans l'hôtellerie restauration dont l'accroissement des prix contribue pour 0,1 point à l'évolution globale.

Le renforcement de la fiscalité pesant sur les Tabacs mise en œuvre sur la première moitié de l'année explique l'augmentation des prix des Boissons alcoolisées et tabacs (+ 0,2 point d'indice). Parallèlement, l'allègement de la fiscalité pesant sur l'habillement se traduit par une diminution des prix en 2017 (- 0,1 point d'indice).

La division Communication contribue à réduire l'inflation (- 0,1 point d'indice) en lien avec la concurrence dans le secteur (téléphonie et internet).

1.1.1 Les prix des Produits alimentaires et boissons non alcoolisées poursuivent leur hausse

Graph.3 - ÉVOLUTIONS COMPARÉES DE L'INDICE GÉNÉRAL, DE L'INDICE OUVRIER ET DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS NON ALCOOLISÉES



Base 100 en décembre 2015

Source : ISPF

Les prix des Produits alimentaires et boissons non alcoolisées progressent de 1,8 % en moyenne annuelle en 2017 après 2,3 % en 2016. Les prix des produits alimentaires progressent fortement au premier trimestre. La baisse engagée à partir d'avril aboutit à un écart de 2,5 points par rapport à l'indice général en fin d'année. Du fait d'une fréquence d'achat très régulière, les produits alimentaires sont ceux auxquels le consommateur est le plus sensible dans sa perception de l'inflation. Cet écart de 2,5 points reflète la différence entre l'inflation ressentie par le consommateur et celle mesurée par l'indice des prix à la consommation.

L'évolution des prix des produits alimentaires est essentiellement portée par la hausse de 4,9 % en moyenne annuelle du prix des Viandes (+ 1,1 point de la variation des prix de la division) et celle de 1,6 % des prix des Pains et céréales (+ 0,3 point de la variation des prix de la division). Cette évolution contraste avec celle de 2016 où l'évolution du prix des Viandes constituait la principale évolution à la baisse. Entre 2016 et 2017, les prix des légumes progressent également (2,0 % en moyenne annuelle), comme ceux des Huiles et graisses (+ 6,7 %).

La baisse des prix des Produits de la mer (- 1,6 % en moyenne annuelle) représente la plus forte contribution à la baisse en 2017 (- 0,2 point de la variation des prix de la division) au contraire de 2016, où leur forte progression avait tiré à la hausse l'évolution globale de l'alimentaire.

Ces variations affectent davantage le pouvoir d'achat des ménages les plus défavorisés pour lesquels le poids de l'alimentaire est sensiblement plus important que dans l'indice général.

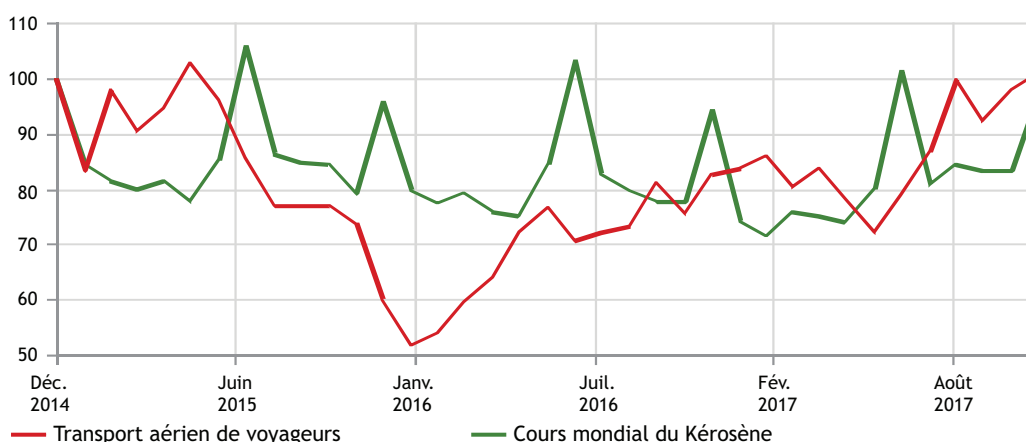
1•1.2 Les prix des transports diminuent légèrement en 2017

En 2017, les prix dans la division Transports diminuent légèrement (- 0,1 % en moyenne annuelle).

Le cours mondial du kérosène s'est renforcé sur la seconde moitié de 2017, ramenant le cours moyen à son niveau de 2015. Cette hausse des prix des carburéacteurs n'a pas été répercutée sur les tarifs de Transport aérien de voyageurs qui baissent de 0,6 %.

Toujours en 2017 dans la division Transports, l'allègement de la fiscalité sur les bicyclettes engendre une baisse des prix de 12,1 % en moyenne annuelle pour ce groupe de produit.

Graph.4 - ÉVOLUTION COMPARÉE DU COURS MONDIAL DU KÉROSÈNE ET DES TARIFS DE TRANSPORT AÉRIEN DE VOYAGEURS



Base 100 en décembre 2014

Sources : IndexMundi, ISPF

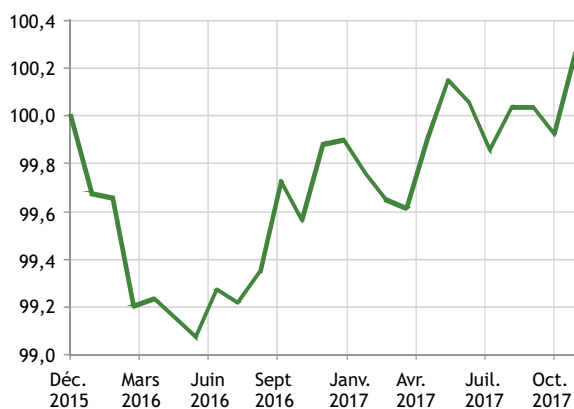
1•1.3 Logement : les loyers augmentent en 2017

Les prix dans la division Logement augmentent légèrement en 2017 (+ 0,1 % en moyenne annuelle). Les Loyers d'habitation, en hausse de 0,5 %, contribuent à cette augmentation.

Les tarifs des Services relatifs au logement progressent de 1,5 % en moyenne annuelle en raison essentiellement de la hausse de 21 % des tarifs d'Assainissement.

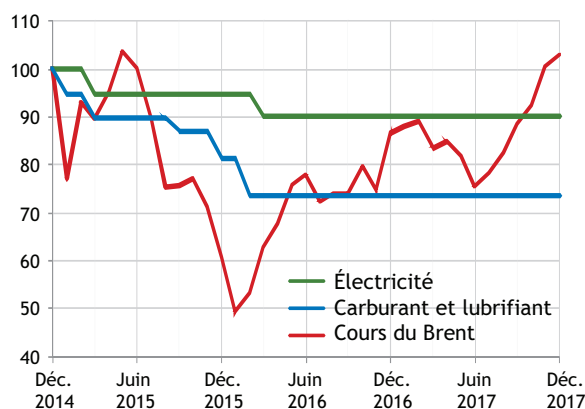
Le renforcement du cours du pétrole en 2017 n'a pas été répercuté ni sur les tarifs de l'électricité, ni sur les prix des carburants.

Graph.5 - ÉVOLUTION DES LOYERS D'HABITATION



Source : ISPF

Graph.6 - ÉVOLUTIONS COMPARÉES DES COURS DU BRENT ET DES INDEX ÉLECTRICITÉ ET CARBURANT ET LUBRIFIANT

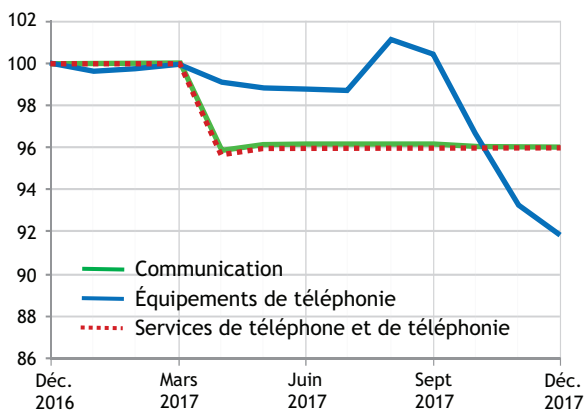


Sources : IndexMundi, ISPF

1.1.4 Les prix dans les Communications diminuent

Les tarifs de Communication diminuent de 2,9 % en moyenne annuelle en 2017. Les tarifs d'accès à internet ont diminué dès janvier 2017 et les tarifs de téléphonie mobile, en avril 2017. La concurrence entre opérateurs joue à la baisse pour ces deux secteurs. Les prix des Équipements de téléphonie diminuent aussi significativement (- 8,2 % en moyenne annuelle). Les gammes de produits se succèdent avec des performances sans cesse améliorées et des prix en baisse.

Graph.7 - ÉVOLUTION DE CERTAINS TARIFS DANS LA DIVISION COMMUNICATION



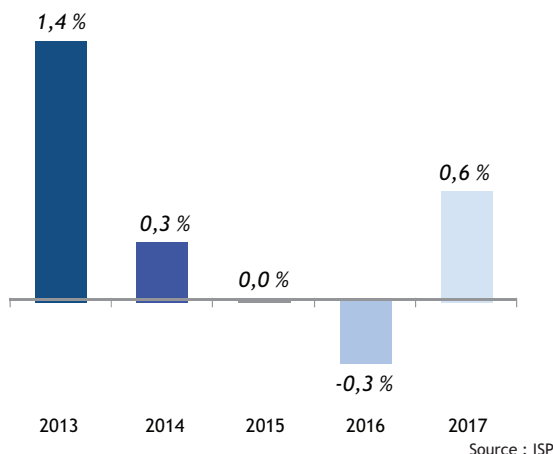
Source : ISPF

1.2 L'indice ouvrier évolue comme l'indice général

L'indice ouvrier croît légèrement entre 2016 et 2017 (+ 0,6 % en moyenne annuelle). Cette progression très légèrement supérieure à celle de l'indice général tient au poids qu'occupe l'alimentation dans le panier de consommation des ménages ouvriers.

Les divisions qui contribuent le plus à la variation de l'indice ouvrier sont les mêmes que celles qui impactent l'indice général. Ainsi en 2017, la hausse des prix des Produits alimentaires et boissons non alcoolisées contribue pour 0,5 point d'indice à la progression de l'indice ouvrier. Les faibles variations des prix des Transports et du Logement expliquent l'évolution similaire de l'indice général et de l'indice ouvrier.

Graph.8 - INFLATION ANNUELLE MOYENNE DE L'INDICE OUVRIER

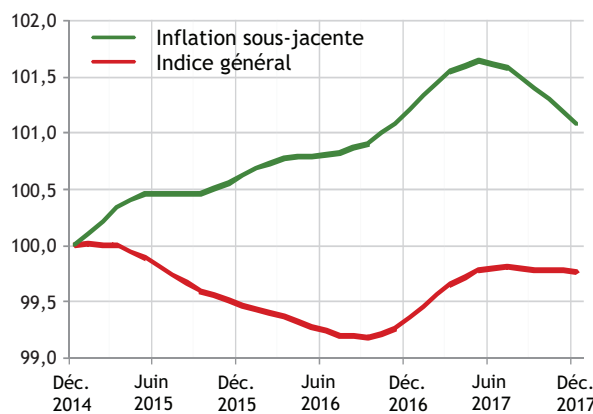


Source : ISPF

1.3 Au premier semestre 2017, l'inflation sous-jacente¹ imprime sa tendance à l'indice général

L'inflation issue de la confrontation naturelle de l'offre et de la demande est appréhendée par l'inflation sous-jacente. L'inflation globale peut alors être décomposée en une composante tendancielle (l'inflation sous-jacente) et une composante conjoncturelle. L'inflation sous-jacente est mesurée sur la base des produits et services à faible

Graph.9 - ÉVOLUTIONS DÉSAISONNALISÉES DE L'INDICE GÉNÉRAL ET DE L'INFLATION SOUS-JACENTE



Base 100 en décembre 2014

Source : ISPF

1 : L'indice d'inflation sous-jacente est un indice désaisonné qui permet de dégager une tendance de fond de l'évolution des prix. Il traduit l'évolution profonde des coûts de production et le résultat de la confrontation de l'offre et de la demande. Il exclut les prix soumis à l'intervention de l'administration publique (électricité, gaz, tabac...) et les produits à prix volatiles (produits pétroliers, certains produits frais, ...) qui subissent des mouvements très variables dus à des facteurs climatiques ou à des tensions sur les marchés mondiaux.

saisonnalité et non soumis à réglementation. La composante conjoncturelle est induite par les variations de prix de produits soumis, à l'inverse, à réglementation ou à de forts phénomènes saisonniers.

Du début de l'année 2015 jusqu'à septembre 2016, l'inflation sous-jacente a progressé pendant que l'inflation réelle diminuait. Cette situation s'explique essentiellement par des décisions administratives prises sur certains tarifs réglementés comme l'électricité ou les carburants en 2015 et 2016. De septembre 2016 à juin 2017, l'inflation sous-jacente a imprimé son rythme à l'inflation réelle. Depuis le mois de juin 2017, l'inflation sous-jacente diminue alors que l'inflation réelle est stable. Cela traduit le poids des tarifs réglementés et des produits à forte saisonnalité dans l'inflation réelle. In fine, l'inflation sous-jacente de 2017 est légèrement supérieure à celle de 2016 en moyenne annuelle (respectivement + 0,6 % et + 0,5 %).

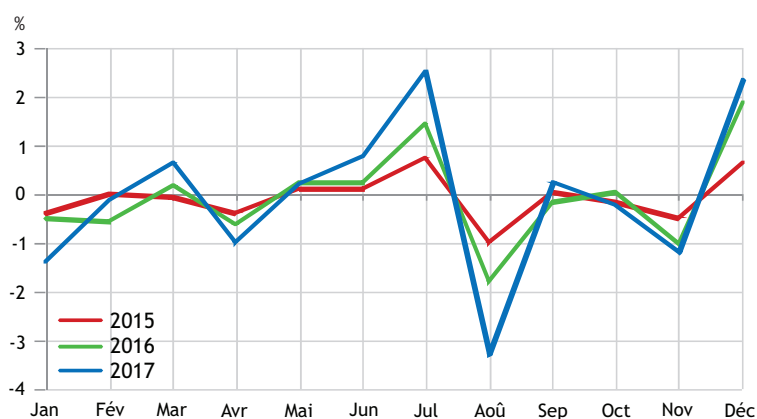
1.4 Une saisonnalité plus marquée en 2017

L'inflation est marquée durant l'année par des phénomènes cycliques ou saisonniers. Ainsi, les prix augmentent plus fortement en juillet et décembre en lien avec la hausse saisonnière des tarifs de transports aériens. Les variations infra-annuelles de 2017 respectent globalement les cycles des années antérieures. Toutefois, sur les trois dernières années, l'amplitude des variations ne cesse de croître.

Hors transport aérien international, les baisses de prix d'avril s'expliquent par celle des prix des produits alimentaires pour 2016 et par celle des communications pour 2017. Les replis de novembre puis les hausses de décembre sont justifiés en 2016 comme en 2017 par les augmentations de prix des produits alimentaires.

Le glissement annuel de l'indice des prix donne la tendance de fond de l'évolution et restreint l'impact des phénomènes saisonniers. En 2017, ce glissement confirme la légère reprise de l'inflation initiée en 2016. Toutefois, le glissement annuel tend à nouveau vers des valeurs négatives en fin d'année. Ce résultat est cependant à rapprocher de l'inflation sous-jacente qui décroît au second trimestre 2017.

Graph. 10 - CYCLE MENSUEL DE L'INFLATION



Source : ISPF

Graph. 11 - INFLATION EN GLISSEMENT ANNUEL



Source : ISPF

La déflation

La déflation reflète un gain de pouvoir d'achat de la monnaie induit par une baisse durable du niveau général des prix. Ce phénomène est différent de la désinflation qui est un simple ralentissement de l'inflation. Par ailleurs, la déflation n'est pas l'opposée de l'inflation, car elle implique un mécanisme et des conséquences différents. La déflation intervient quand les marchés sont saturés (offre très supérieure à la demande) ou lorsque des gains de productivité substantiels sont réalisés notamment grâce aux innovations. La déflation peut être considérée comme « régulatrice » si elle reflète un excès de l'offre par rapport à la demande. Elle entraîne alors une diminution de la valeur globale de l'offre, en quantité et en prix. Elle est qualifiée de « volontaire » lorsqu'elle résulte de politiques publiques destinées à réduire les prix et les coûts de production, notamment pour maintenir ou renforcer la parité de la monnaie. Dans ce cas, la baisse des prix entraîne une réduction de la masse monétaire et renforce ainsi la valeur de chaque unité monétaire.

La déflation est encore aujourd'hui considérée comme un risque à éviter par les banques centrales. Ces dernières redoutent que les entreprises en difficulté ne baissent leur prix et leur production pour ajuster l'offre à la demande. De tels choix approfondissent la crise puisque les salaires nominaux baissent, réduisant les chances d'une reprise de la consommation des salariés. Conséquence d'une telle situation, quantité de monnaie et crédit s'ajustent à la baisse. Les banques centrales redoutent alors que la sortie de crise s'effectue par un événement extérieur (intervention de l'État, lutte sociale, guerre, etc.).

2• LE CONTEXTE INTERNATIONAL

2.1 L'inflation progresse en lien avec la demande mondiale

**Tab.1 - VARIATIONS DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION AU 31 DÉCEMBRE
(TAUX EN GLISSEMENT ANNUEL À DÉCEMBRE)**

	2017	2016	2015	2014	2013
Unité :	%	%	%	%	%
OCDE	2,3	1,1	0,6	1,7	1,6
Pays émergents	4,4	4,1	7,2	5,1	5,9
Monde	3,3	3,2	2,8	3,3	3,2
Principaux partenaires commerciaux					
États-Unis	2,1	1,3	0,7	0,8	1,5
Zone Euro	1,4	0,2	0,0	- 0,2	0,9
France	1,2	0,2	0,0	0,1	0,7
Chine	1,8	2,0	1,4	1,5	2,5
Japon	1,0	0,3	0,8	2,7	1,6
Australie	1,9	1,5	2,0	1,7	2,7
Nouvelle-Zélande	1,6	1,3	0,1	0,8	1,6
Collectivités d'Outre-mer					
Guadeloupe	1,3	0,6	0,3	0,6	- 0,1
Martinique	1,4	0,1	0,1	0,7	0,7
La Réunion	0,7	0,0	- 0,3	- 0,5	0,8
Nouvelle-Calédonie	1,2	0,6	0,6	0,4	0,7
Guyane	1,4	0,0	- 0,1	0,2	1,0
Polynésie française	0,0	0,2	- 0,6	- 0,2	1,1

Sources : Instituts statistiques nationaux, OCDE, FMI, Banque Mondiale

L'inflation mondiale de 2017 est comparable à celle de 2016 et s'établit à 3,3 %. En revanche, en 2017, l'inflation progresse sensiblement dans les pays industrialisés et s'affaiblit dans les économies émergentes. Cette situation contraste avec les années passées où l'inflation était très modérée voire nulle dans les économies développées et où elle atteignait des niveaux élevés dans les pays émergents. Cette évolution démarrée en 2016 s'est sensiblement accélérée en 2017.

Le niveau de l'inflation en 2017 confirme la reprise économique mondiale amorcée en 2016. Ainsi, la plupart des économies revoient à la hausse leurs prévisions de croissance. Les perspectives d'une demande mondiale durablement atone semblent aujourd'hui écartées. Les cours du pétrole ont globalement progressé de manière modérée en 2017, malgré des tensions sur la seconde moitié de l'année.

La production de matières premières dans les pays émergents s'est maintenue et l'inflation contenue a dynamisé la consommation dans ces économies. Ce dynamisme s'est également propagé aux économies des pays développés.

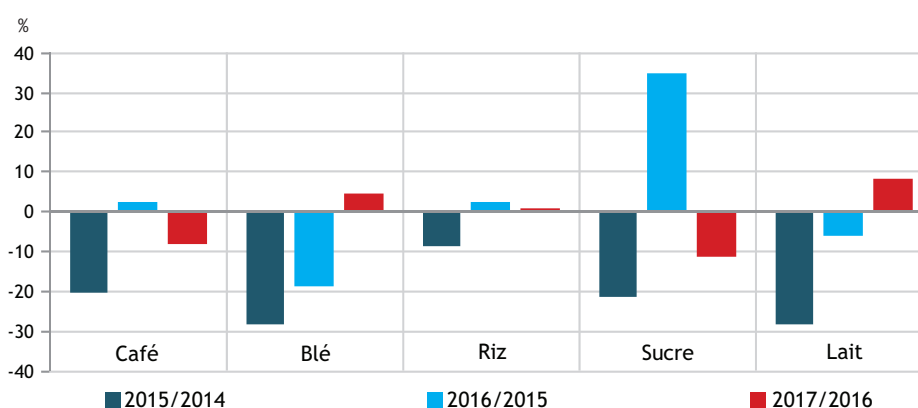
2.2 Les cours internationaux des céréales et des viandes en augmentation

Comme en 2016, l'année 2017 est marquée par la progression des prix des Produits alimentaires et boissons non alcoolisées en Polynésie française. Cette évolution est principalement liée aux viandes et aux Pains et céréales dont les cours mondiaux ont progressé sensiblement en 2017.

Pour les céréales, les cours du Blé et du riz augmentent modérément (+ 3 %), en ce qui concerne les viandes, les cours du bœuf et du poulet croissent sensiblement (+ 10 %). Une partie de l'inflation des prix des produits alimentaires en Polynésie française trouve ainsi son origine sur les cours mondiaux.

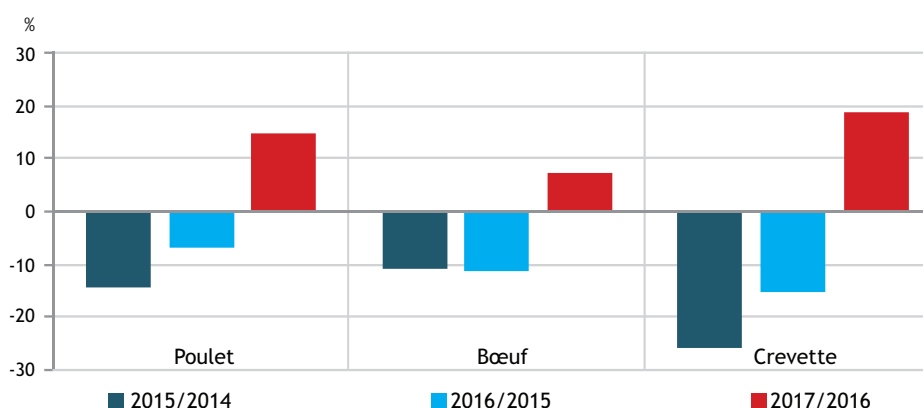
Inversement, les cours du sucre et du lait se sont affaiblis en 2017 après des hausses sensibles en 2016.

Graph. 12 - VARIATIONS DES COURS ANNUELS MOYENS DES MATIÈRES PREMIÈRES AGRICOLES



Source : FMI

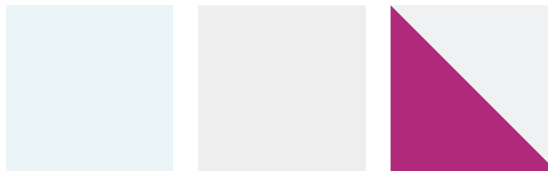
Graph. 13 - VARIATIONS DES COURS ANNUELS MOYENS DES PRODUITS ISSUS DE L'ÉLEVAGE



Source : FMI

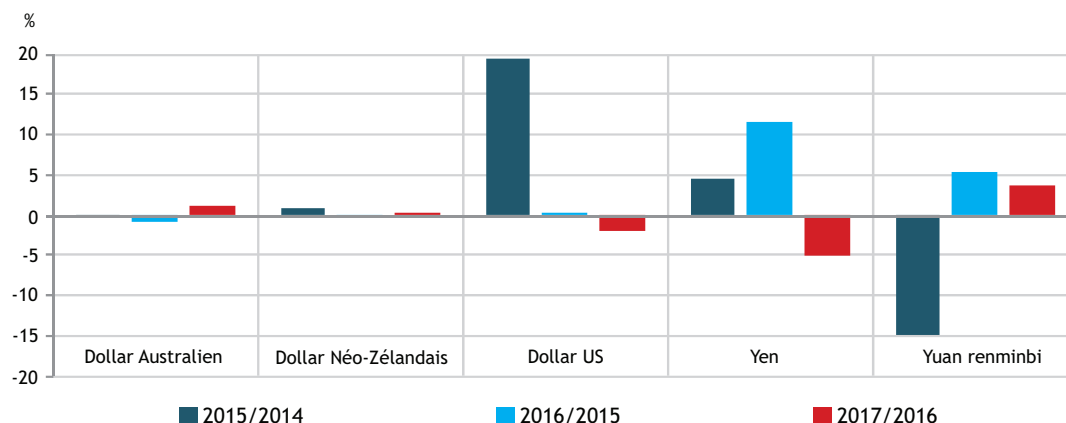
2.3 Des taux de change plus favorables

En 2017, l'Euro s'est sensiblement renforcé par rapport aux autres devises. Le Franc pacifique étant indexé sur l'Euro, cette évolution favorise nos importations. C'est en partie la raison pour laquelle les fortes augmentations des cours mondiaux des viandes ne se sont pas entièrement répercutées sur notre territoire. Le léger affaiblissement du dollar compense pour partie le renforcement du cours du pétrole, justifiant partiellement l'absence de mouvement sur le prix des carburants en 2017. Le dollar néo-zélandais qui impacte principalement nos importations alimentaires (viandes, laits) reste stable également sur la période (+ 0,1 %).



Après une baisse sensible entre 2014 et 2015, le Yuan Renminbi continue de se renforcer entre 2016 et 2017 (+ 3,8 %). Rappelons que le renforcement du Yen en 2016 (+ 11,7 %), concomitant avec celui de l'Euro, résultait d'un accord visant à limiter la chute de la devise chinoise et du billet vert. Passé cet accord, le Yen perd 5 % en 2017 et se rapproche de sa valeur de marché.

Graph. 14 - VARIATIONS DES COURS ANNUELS MOYENS DES PRINCIPALES DEVISES



Sources : Banque de France, ISPF

- 2,9 %

en moyenne annuelle,
 les tarifs de communication diminuent de 2,9 %
 entre 2016 et 2017.



DÉFINITIONS

L'**indice général** est établi sur la base de la consommation moyenne de l'ensemble des ménages vivant en Polynésie française.

L'**indice ouvrier** se focalise exclusivement sur les familles pour lesquelles le « chef » de ménage est ouvrier. Il s'agit alors d'un sous-ensemble de la population globale. Sa particularité est d'avoir des revenus presque exclusivement salariaux dont les niveaux sont voisins du SMIG (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti). Ainsi, le suivi de l'indice ouvrier permet d'approcher l'érosion du pouvoir d'achat du SMIG. Globalement, les ménages ouvriers sont très sensibles aux variations des prix des produits alimentaires et de l'énergie. En revanche, ils sont beaucoup moins affectés par les fluctuations des tarifs des transports aériens.

L'**inflation mensuelle** est déterminée chaque mois par l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'inflation mensuelle est l'évolution de l'indice du mois considéré par rapport à celui du mois précédent.

La **déflation** est le gain en pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une diminution générale et durable des prix. Il s'agit d'une inflation négative observée sur une tendance suffisamment longue.

La **désinflation** est la baisse du taux d'accroissement du niveau moyen des prix. Il s'agit d'une baisse du rythme de l'inflation qui se termine parfois par une déflation lorsque l'inflation devient négative sur une période de temps suffisamment longue.

L'**inflation en glissement annuel** pour un mois donné est l'évolution entre l'indice du mois et celui du même mois de l'année précédente. Quand on parle d'inflation sans plus de précision, c'est de cet indicateur dont il s'agit. Il permet de suivre l'inflation en temps réel (une fois par mois). Il est utilisé pour revaloriser entre autres le SMIG, les pensions alimentaires et il sert de fil directeur dans les négociations des conventions collectives...

L'**inflation moyenne annuelle** consiste à comparer la moyenne des indices mensuels d'une année par rapport à la moyenne des indices mensuels de l'année précédente. Cet indice est beaucoup moins connu du grand public. Il permet de mesurer l'inflation entre deux années dans leur ensemble, en tenant compte des variations intervenues au cours des 12 mois.

Les **contributions à la variation** se mesurent en point(s) d'indice et intègrent les effets pondérations des divisions de la COICOP. La somme des contributions à un niveau donné est alors égale à l'inflation au niveau agrégé supérieur.

L'évolution des **loyers d'habitation** est suivie par le biais de trois enquêtes distinctes. Par convention, l'Office Polynésien de l'Habitat et le Bureau Inter-Armées du Logement transmettent des informations exhaustives sur leur parc locatif. En complément de ces deux parcs immobiliers bien définis, l'ISPF mène une enquête mensuelle sur un panel de 660 logements placés à la location.

TOUTES LES STATISTIQUES SONT DISPONIBLES SUR WWW.ISPF.PF